



ALLOCUTION
DE
MR. BRAULIO FERREIRA DE SOUZA DIAS
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
REPRESENTE PAR MR. OLIVIER RUKUNDO

à l'occasion de l'

Atelier de sensibilisation des parlementaires et décideurs des pays de la sous région Afrique de l'Ouest sur le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation

Le 25 juillet 2012

Cotonou, Bénin

À vérifier au moment de l'allocution



**Convention on
Biological Diversity**

Secretariat of the Convention on Biological Diversity
United Nations Environment Programme
413 Saint-Jacques Street, Suite 800, Montreal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tel : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



Chers participants,

C'est un immense plaisir pour moi d'être parmi vous, au nom du Secrétaire Exécutif de la Convention sur la diversité biologique, à l'occasion de cet atelier de sensibilisation des Parlementaires et décideurs des pays de la sous région Afrique de l'Ouest sur le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya).

Comme vous le savez, après six ans de négociations la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Protocole de Nagoya le 29 octobre 2010. Le Protocole a pour objet la mise en œuvre de l'un des trois objectifs de la Convention, soit: le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques..

Ce protocole est assurément l'un des plus importants instruments juridiques adoptés dans les domaines de l'environnement et du développement. Le Protocole de Nagoya permettra d'assurer une plus grande certitude juridique et ainsi qu'une meilleure transparence, tant pour les fournisseurs que pour les utilisateurs de ressources génétiques, en créant des conditions objectives et prévisibles pour l'accès aux ressources génétiques et en contribuant à assurer le partage des avantages découlant de leur utilisation. Le Protocole de Nagoya contribuera ainsi à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques, et renforcera la contribution de la diversité biologique au développement et au bien-être humain.

La ratification du Protocole de Nagoya dans les meilleurs délais est donc d'une importance stratégique pour le succès de la mise en œuvre du Protocole et de la Convention. Le Protocole de Nagoya compte actuellement 92 signataires et cinq pays ont à ce jour déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion - soit le Gabon, la Jordanie, le Mexique, le Rwanda et les Seychelles. Ceci démontre un engagement ferme à travers les régions en faveur de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre du Protocole. J'ai l'espoir que les pays de la sous région Afrique de l'ouest emboîteront le pas en vue de contribuer à l'entrée en vigueur du Protocole dès que possible.

Le Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité organise actuellement diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités visant le Protocole de Nagoya. Le Secrétariat est donc engagé à accompagner et à appuyer les Parties dans leurs démarches et efforts pour la ratification du Protocole. Cet atelier s'inscrit donc parfaitement dans le cadre des actions menées par le Secrétariat en vue de promouvoir l'entrée en vigueur du Protocole.

Je suis heureux de constater que cet événement réunît un grand nombre de parlementaires des pays de la sous région. L'engagement des parlementaires est essentiel pour assurer l'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective de cet important instrument juridique. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour inviter tous les parlementaires ici présents à continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités concernées de leurs pays afin d'assurer l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dans les meilleurs délais. Le Secrétariat de la CDB s'engage, pour sa part, à continuer à appuyer vos efforts en vue de promouvoir la ratification du Protocole et la mise en œuvre de la Convention dans vos pays respectifs.

Finalement, je voudrais sincèrement remercier le gouvernement et les autorités du Benin, l'Assemblée Nationale du Benin et l'ONG CESAREN pour avoir généreusement accepté d'accueillir cet atelier et pour leurs efforts et les ressources mises à disposition afin d'assurer l'organisation de cette rencontre.

J'ai l'espoir qu'au cours des deux prochains jours, cet important atelier sera l'occasion d'un véritable débat et de discussions propres à alimenter le processus de ratification du Protocole de Nagoya dans les pays de la sous région. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos travaux et délibérations.

Je vous remercie de votre aimable attention.